

FICHE INFORMATIVE SUR LES ELECTIONS POUR UNE ASSEMBLEE NATIONALE CONSTITUANTE (ANC)

Ce 30 juillet 2017 a eu lieu dans le pays un processus électoral pour élire 545 représentants pour conformer une Assemblée Nationale Constituante, laquelle fut convoquée par le Président Nicolás Maduro Moros le 1^{er} mai dernier, conformément aux dispositions de l'article 348 de la Constitution, qui stipule : « *L'initiative de convoquer une Assemblée Nationale Constituante pourra être faite par le Président ou Présidente de la République réuni en Conseil de Ministres* ».

Ce processus électoral, lequel a eu lieu de manière civique et pacifique, et sous l'autorité du Conseil National Electoral (CNE), permettant un procès d'audit et vérification, a compté avec la participation de 8.089.320 personnes, ce qui représente 41.53% de la liste électorale. De même, il est important de souligner le fait que la forte participation dans ce processus électoral a eu lieu en dépit des actes d'intimidation et siège qui prétendent saboter cette élection, et malgré les menaces continues de l'administration des Etats-Unis d'Amérique d'étendre les mesures coercitives unilatérales contre les 545 constituants qui seraient démocratiquement élus par le peuple vénézuélien pour conformer l'Assemblée Nationale Constituante.

La République Bolivarienne du Venezuela réaffirme sa vocation pacifiste et que ses affaires seront résolus entre les vénézuéliennes et les vénézuéliens, sans aucune type d'ingérence externe. Dans ce sens, le Venezuela réitère que l'Assemblée Nationale Constituante, laquelle doit être installée dans les prochains jours et laquelle a été légitimée par le peuple vénézuélien dans les bureaux de vote, représente l'espace le plus idéal pour entamer un dialogue supérieur,

honnête et authentique, en vue de faire avancer effectivement la résolution pacifique des différences entre les divers secteurs politiques dans le pays.

La République Bolivarienne du Venezuela, en exprimant sa gratitude sincère aux Peuples et Gouvernements de la communauté internationale qui ont transmis leur soutien et la reconnaissance dudit processus électoral, rejette catégoriquement les essais de quelques membres de la communauté internationale de ne pas reconnaître ledit processus et ses résultats, défiant effrontément la volonté souveraine du peuple vénézuélien, selon ce qui a été exprimé il y a quelques heures quand il a exercé librement son droit de vote.

La communauté internationale est alertée sur la campagne de discréditation et les menaces et pressions qui continueront et qui augmenteront dans les prochains jours, y compris par l'imposition des sanctions unilatérales et illégales de caractère collectif contre le Venezuela, en particulier lorsqu'il a décidé souverainement de continuer par la voie démocratique, avec la convocation dudit processus électoral. Dans ce sens, il souligne encore une fois la validité des propos et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, ainsi que dans les normes du droit international, auxquels le Venezuela s'adhère pleinement.